

## BTSA

# Développement de l'agriculture des régions chaudes



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

### Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

### Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

**Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :**

- Définition d'un projet ;
- Pilotage et mise en œuvre ;
- Organisation et Communication

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

**Ce BTSA est en cours de rénovation, les nouvelles dispositions du diplôme entreront en application à la rentrée 2013.**

## Horaires - formation initiale à temps plein

Modules	Horaire global sur les 2 ans
<b>M 21 – Organisation économique, sociale et juridique</b>	87 h
<b>M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation</b>	174 h
<b>M 23 – Langue vivante</b>	116 h
<b>M 31 – Education physique et sportive</b>	87 h
<b>M 41 – Traitement de données</b>	72.5 h
<b>M 42 – Technologies de l'information et du multimédia</b>	43.5 h
<b>D4 – Enseignements scientifiques et techniques</b>	
- Techniques comptables, gestion et fiscalité	240 h
- Droit de l'exploitation agricole	30 h
- Adaptation aux marchés de la production de biens et de services par l'exploitation agricole	60 h
- Méthode d'approche du fonctionnement de l'exploitation agricole dans son environnement	40 h
- Développement et systèmes agraires en régions chaudes	50 h
- Sciences agronomiques	120 h
- Conduite d'ateliers dans un système de production	130 h
- Conduite d'une activité innovante	40 h
Modules d'initiative locale (MIL)*	120 h
Activités pluridisciplinaires*	200 h
* Modules communs à tous les BTSA.	
<b>Total</b>	<b>1610 h</b>

## Examen

Il comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

- Six épreuves maximum sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation.

- Traitement de données	3
- Projet écrit d'un produit de communication	3
- Langue vivante I	3
- Économie générale et appliquée (pour ce BTSA politique agricole, développement local)	3
- Économie de l'exploitation agricole dans un environnement	5
- Conduite de productions dans un système d'exploitation	3

- Trois épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints. Les coefficients et la nature de certaines épreuves peuvent varier selon l'option.

	Coefficient	durée
- Expression française et culture socio-économique (écrit)	5	4h
- Épreuve professionnelle interdisciplinaire (oral et écrit)	8	7h
- Rapport de stage (écrit et oral)	7	0h35

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 3 épreuves est éliminatoire.

## Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

candidats présents : 73

reçus : 43

% reçus : 58,9

## Établissements (secteur public)

### Voie scolaire

**971 - LEGTPA Guadeloupe**  
Convenance  
97122 BAIE MAHAULT  
Tél : 05 90 95 27 66

**974 - LEGTA Saint Paul**  
165 route de Mafate  
97460 ST PAUL  
Tél : 02 62 45 92 92

**987 - LPA Opunohu**  
Ile de Moorea  
PK 19,7 - BP 1007  
98729 PAPETOAI  
Tél : 6 89 56 11 34

**988 - LEGTA de Nouvelle Calédonie**  
BP 5  
98825 POUEMBOUT  
Tél : 6 87 47 26 44

### Apprentissage

**972 - CFA de la Martinique**  
quartier Chopotte  
97240 LE FRANCOIS  
Tél : 05 96 54 32 13

### Formation continue

**988 - CFPPA Province du Nord**  
BP 38  
98825 POUEMBOUT  
Tél : 6 87 47 70 50

**Pour les établissements du secteur privé, consulter le portail internet de l'enseignement agricole**

[www.portea.fr](http://www.portea.fr)

### Après le BTSA

**Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.**

Profil d'emploi : le technicien supérieur en développement de l'agriculture des régions chaudes peut être :

- Chef d'exploitation ;
- Gérant, chef de culture ou responsable d'élevage (gestion technique des différentes productions de l'exploitation agricole) ;
- Animateur – Conseiller (appui technique et conseil aux chefs d'exploitation, individuellement ou collectivement, pour accompagner la prise de décisions, dans les champs technique, économique ou financier, juridique, administratif, stratégique) ;
- Formateur, intervenant en formation (formation de publics en formation professionnelle initiale et/ou continue des agriculteurs) ;
- Contrôleur (réglementation technique, sanitaire et environnementale sur les lieux de production (exploitation agricole, abattoirs,) ou d'importation, exportation (ports ou aéroports)).

Dans tous ces métiers, le technicien supérieur peut avoir la responsabilité d'une équipe de petite taille. Il peut accompagner et piloter un projet. Son poste peut évoluer suivant les structures et les années d'ancienneté.

Ce BTSA permet de travailler dans les DOM/TOM mais aussi en métropole ou à l'étranger.

Les emplois de conseiller d'entreprise et de conseiller spécialisé relèvent des niveaux I et II (Bac + 4 à 5). Mais selon ses aptitudes et son ancienneté, le technicien supérieur peut évoluer vers une véritable fonction de conseiller d'entreprise.

**Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :**

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage), par exemple :
  - agro informatique pour cadres de l'agriculture,
  - technicien conseil en agriculture biologique
  - technicien conseil en production avicole,
  - technicien conseil en production caprine,
  - technicien conseil en production laitière,
  - technicien conseil en production laitière ovine,
  - technicien conseil en production porcine,
  - technicien conseil en comptabilité et gestion agricoles,
  - technicien conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

**Pour toute autre information :**

- [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)
- [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Enseignement supérieur et recherche
- [www.portea.fr](http://www.portea.fr) pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- les documents CIDJ ([www.cidj.com](http://www.cidj.com))